

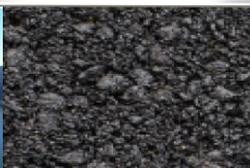
Accord de filière en faveur de l'économie circulaire « matériaux et travaux publics »

« Comment améliorer le taux de performance de la valorisation des déchets des filières TP et matériaux en AURA : un objectif partagé par tous les acteurs ! »

le 2 juin 2022

Dominique DELORME
Secrétaire général
UNICEM AURA

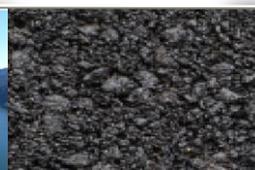
Cindy BOCHARD
Secrétaire générale déléguée
FRTP AURA



Accord de filière signé entre la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Fédération régionale des Travaux Publics et l' Union régionale des producteurs de matériaux de construction



Lavieenpierre.com



L'accord de filière en faveur de l'économie circulaire avec les travaux publics et les industries de matériaux de construction

Les objectifs déclinés en 7 axes :

Axe 1 - Améliorer le tri des déchets inertes du BTP de l'Amont à l'Aval

Axe 2 - Sensibiliser les maîtres d'ouvrages à la nécessité d'assurer le tri et le suivi des déchets inertes et à l'intérêt de recourir à des matériaux recyclés performants

Axe 3 – Réduire la dépendance aux ressources fossiles par **l'usage d'énergies locales et renouvelables**

Axe 4 - Inciter à la reconnaissance des circuits courts et des emplois locaux

Axe 5 - Valoriser les bonnes pratiques Economie Circulaire sur les chantiers

Axe 6 - Favoriser l'innovation et l'adoption des nouvelles techniques sur les chantiers régionaux

Axe 7 – Soutenir l'investissement en faveur de l'économie circulaire des entreprises et des chantiers de démonstration



L'accord de filière en faveur de l'économie circulaire avec les travaux publics et les industries de matériaux de construction

Les objectifs déclinés en 7 axes :

Axe 1 - Améliorer le tri des déchets inertes du BTP de l'Amont à l'Aval

Axe 2 - Sensibiliser les maîtres d'ouvrages à la nécessité d'assurer le tri et le suivi des déchets inertes et à l'intérêt de recourir à des matériaux recyclés performants

Axe 3 – Réduire la dépendance aux ressources fossiles par **l'usage d'énergies locales et renouvelables**

Axe 4 - Inciter à la reconnaissance des circuits courts et des emplois locaux

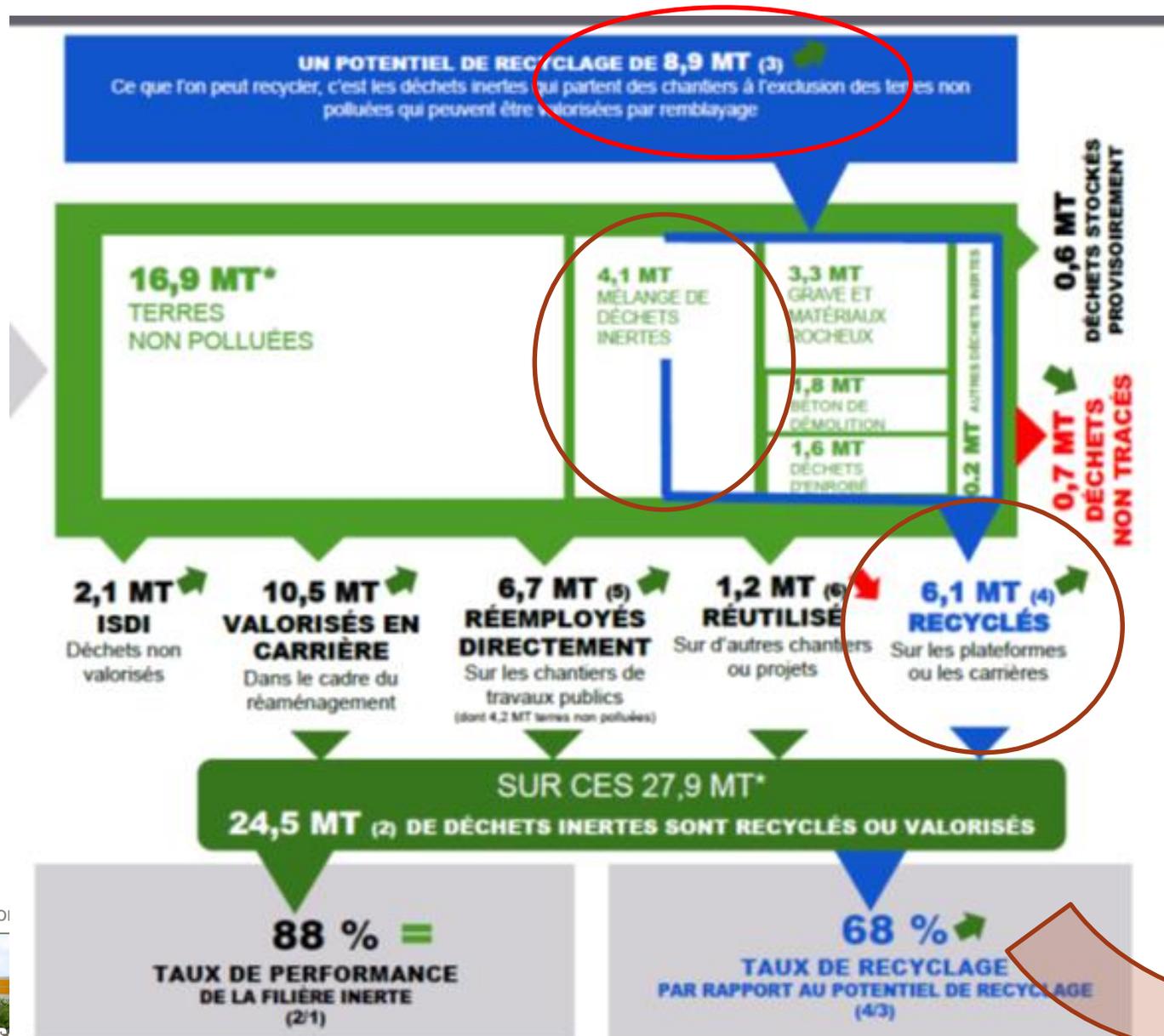
Axe 5 - Valoriser les bonnes pratiques Economie Circulaire sur les chantiers

Axe 6 - Favoriser l'innovation et l'adoption des nouvelles techniques sur les chantiers régionaux

Axe 7 – Soutenir l'investissement en faveur de l'économie circulaire des entreprises et des chantiers de démonstration



Identifier et mesurer les marges de progrès



Pour les axes 1 et 2 de l'accord

Viser un taux de recyclage de 70%

Présentation 25 mars 2021

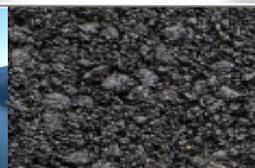


Former les acteurs à partir d'une plateforme E Learning (axe 1 et 2)

✓ 12 capsules de formation destinées aux salariés, techniciens et élus

1. Vidéo d'introduction
2. Qu'est ce qu'un déchet
3. Comment sont traités les déchets
4. Les acteurs partie collectivité
5. Les acteurs partie entreprise
6. L'amont du chantier
7. Sur le chantier
8. Sur la plateforme de recyclage
9. Optimisation du recyclage
10. Pourquoi recycler (les enjeux environnementaux)
11. Les enjeux réglementaires
12. La pollution de l'air

✓ Formation en présentiel ou distanciel



Former les acteurs à partir d'une plateforme E Learning

INTRODUCTION



NOTIONS



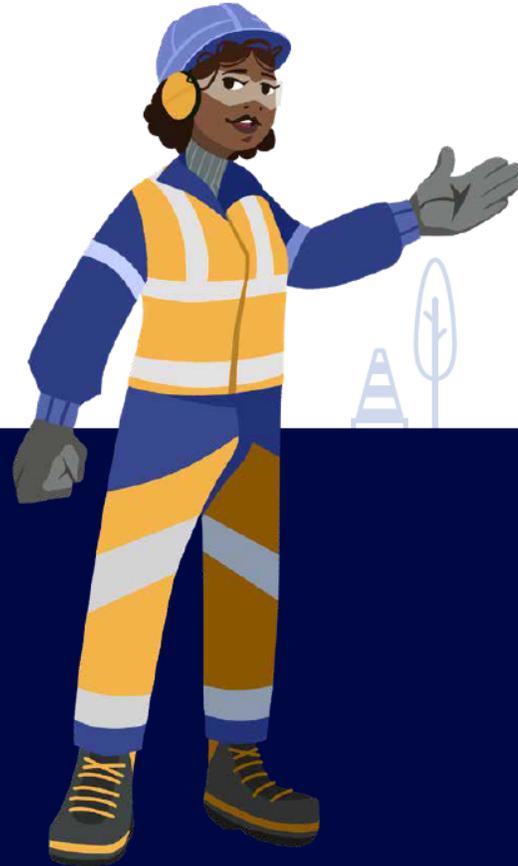
JEU



QUIZ



Qu'est-ce qu'un déchet inerte ?



Pour bien gérer les déchets inertes de nos chantiers, tu dois d'abord savoir les identifier.

Voyons ensemble ce que recouvre la définition des déchets inertes.

C'EST PARTI !

Lavieenpierre.com



L'accord de filière en faveur de l'économie circulaire avec les travaux publics et les industries de matériaux de construction

Les objectifs déclinés en 7 axes :

Axe 1 - Améliorer le tri des déchets inertes du BTP de l'Amont à l'Aval

Axe 2 - Sensibiliser les maîtres d'ouvrages à la nécessité d'assurer le tri et le suivi des déchets inertes et à l'intérêt de recourir à des matériaux recyclés performants

Axe 3 – Réduire la dépendance aux ressources fossiles par l'usage d'énergies locales et renouvelables

Axe 4 - Inciter à la reconnaissance des circuits courts et des emplois locaux

Axe 5 - Valoriser les bonnes pratiques **Economie Circulaire sur les chantiers**

Axe 6 - Favoriser l'innovation et l'adoption des nouvelles techniques sur les chantiers régionaux

Axe 7 – Soutenir l'investissement en faveur de l'économie circulaire des entreprises et des chantiers de démonstration



Réduire la dépendance aux énergies fossiles (Axe 3)

Accompagner les entreprises via des études de faisabilité de conversion de leur parc vers des alternatives et les conditions d'approvisionnement (biogaz, hydrogène, électrique, etc.), en articulation avec le maillage du territoire.

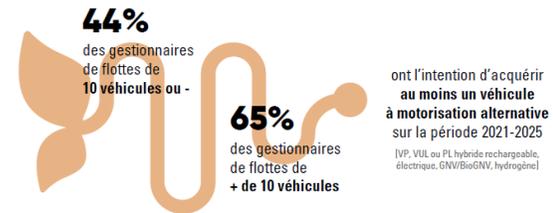
Gestion des flottes de véhicules et potentiel des motorisations alternatives

ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION POUR LES ENTREPRISES

TRAVAUX PUBLICS ET INDUSTRIE DES MATÉRIAUX



Un intérêt fort pour les motorisations alternatives



ACRONYME
PL : Poids Lourd
VP : Voiture particulière
VUL : Véhicule Utilitaire Léger



Des flottes dispersées de VUL et de PL

47% des gestionnaires de flottes gèrent des parcs de seulement 1 ou 4 véhicules

Des PL présents même dans ces petites flottes : **60%** en possèdent au moins 1

26% des gestionnaires gèrent des flottes de 5 à 10 véhicules

97% des VUL et **99%** des PL sont des diesels, ou des essences datant d'avant 2011 (VUL) ou 2014 (PL) en AURA* (vignette Crit Air 2 ou +)

27% des gestionnaires gèrent des flottes de + de 10 véhicules (dont 11% >30 véhicules)



*Source : SDES, RSVERO, données au 1^{er} janvier 2021, tous VUL ou PL quel que soit le secteur d'activité (dont particuliers)



L'accord de filière en faveur de l'économie circulaire avec les travaux publics et les industries de matériaux de construction

Les objectifs déclinés en 7 axes :

Axe 1 - Améliorer le tri des déchets inertes du BTP de l'Amont à l'Aval

Axe 2 - Sensibiliser les maîtres d'ouvrages à la nécessité d'assurer le tri et le suivi des déchets inertes et à l'intérêt de recourir à des matériaux recyclés performants

Axe 3 – Réduire la dépendance aux ressources fossiles par l'usage d'énergies locales et renouvelables

Axe 4 - Inciter à la reconnaissance des circuits courts et des emplois locaux

Axe 5 - Valoriser les bonnes pratiques **Economie Circulaire sur les chantiers**

Axe 6 - Favoriser l'innovation et l'adoption des nouvelles techniques sur les chantiers régionaux

Axe 7 – Soutenir l'investissement en faveur de l'économie circulaire des entreprises et des chantiers de démonstration



Inciter à la reconnaissance des circuits courts et des emplois locaux (Axe 4)

L'UNICEM Auvergne Rhône-Alpes a développé un LABEL qui permet aux maîtres d'ouvrages publics ou privés de choisir l'origine locale des matériaux de construction et plus particulièrement des matériaux recyclés.

Ce label permet à partir d'audits externes de vérifier si une entreprise respecte 6 critères en relation directe avec les circuits courts et les emplois locaux :

- L'origine de la matière première,
- Le lieu de production,
- Un recyclage local,
- Des emplois locaux pour la production,
- Une maintenance réalisée par des entreprises locales
- Un transport réalisé par des entreprises locales



L'accord de filière en faveur de l'économie circulaire avec les travaux publics et les industries de matériaux de construction

Les objectifs déclinés en 7 axes :

Axe 1 - Améliorer le tri des déchets inertes du BTP de l'Amont à l'Aval

Axe 2 - Sensibiliser les maîtres d'ouvrages à la nécessité d'assurer le tri et le suivi des déchets inertes et à l'intérêt de recourir à des matériaux recyclés performants

Axe 3 – Réduire la dépendance aux ressources fossiles par **l'usage d'énergies locales et renouvelables**

Axe 4 - Inciter à la reconnaissance des circuits courts et des emplois locaux

Axe 5 - Valoriser les bonnes pratiques Economie Circulaire sur les chantiers

Axe 6 - Favoriser l'innovation et l'adoption des nouvelles techniques sur les chantiers régionaux

Axe 7 – Soutenir l'investissement en faveur de l'économie circulaire des entreprises et des chantiers de démonstration

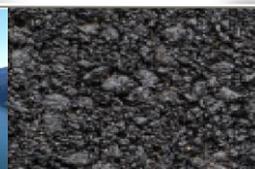


Valoriser les bonnes pratiques **Economie Circulaire** sur les chantiers (Axe 4)

La FRTP a développé un outil d'analyse et de suivi des enjeux environnementaux sur les chantiers, appelée ECOSYS TP.

Au travers de 7 critères environnementaux, et 4 critères transversaux, cette démarche fournit aux MOA et MOE un cadre leur permettant de :

- Maîtriser leurs risques environnementaux lors de la mise en place du projet et les coûts associés.
- Définir les actions à mettre en place selon les enjeux réels du chantier.
- Pouvoir comparer des offres de même niveau entre elles sur les thématiques environnementales.
- Être en adéquation avec la demande des citoyens.
- Fournir aux entreprises un cadre clair avec des outils lui permettant de valoriser ses bonnes pratiques.



L'accord de filière en faveur de l'économie circulaire avec les travaux publics et les industries de matériaux de construction

Les objectifs déclinés en 7 axes :

Axe 1 - Améliorer le tri des déchets inertes du BTP de l'Amont à l'Aval

Axe 2 - Sensibiliser les maîtres d'ouvrages à la nécessité d'assurer le tri et le suivi des déchets inertes et à l'intérêt de recourir à des matériaux recyclés performants

Axe 3 – Réduire la dépendance aux ressources fossiles par l'usage d'énergies locales et renouvelables

Axe 4 - Inciter à la reconnaissance des circuits courts et des emplois locaux

Axe 5 - Valoriser les bonnes pratiques **Economie Circulaire sur les chantiers**

Axe 6 - Favoriser l'innovation et l'adoption des nouvelles techniques sur les chantiers régionaux

Axe 7 – Soutenir l'investissement en faveur de l'économie circulaire des entreprises et des chantiers de démonstration

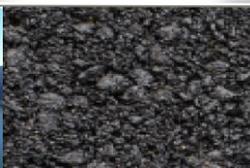


Favoriser l'innovation et l'adoption des nouvelles techniques sur les chantiers régionaux (Axe 6)

Encourager l'innovation de terrain, en encadrant les projets des entreprises et des maîtres d'ouvrages, via l'action PREMAART

Favoriser l'adoption des innovations sur les marchés et des nouvelles techniques sur les chantiers – sept 2022

Développer l'usage de matériaux alternatifs en applications nobles et en respectant les principes de l'économie circulaire (cycle de vie, circularité des matériaux, matériaux biosourcés, etc.)



L'accord de filière en faveur de l'économie circulaire avec les travaux publics et les industries de matériaux de construction

Les objectifs déclinés en 7 axes :

Axe 1 - Améliorer le tri des déchets inertes du BTP de l'Amont à l'Aval

Axe 2 - Sensibiliser les maîtres d'ouvrages à la nécessité d'assurer le tri et le suivi des déchets inertes et à l'intérêt de recourir à des matériaux recyclés performants

Axe 3 – Réduire la dépendance aux ressources fossiles par l'usage d'énergies locales et renouvelables

Axe 4 - Inciter à la reconnaissance des circuits courts et des emplois locaux

Axe 5 - Valoriser les bonnes pratiques **Economie Circulaire sur les chantiers**

Axe 6 - Favoriser l'innovation et l'adoption des nouvelles techniques sur les chantiers régionaux

Axe 7 – Soutenir l'investissement en faveur de l'économie circulaire des entreprises et des chantiers de démonstration



Soutenir l'investissement en faveur de l'économie circulaire des entreprises et des chantiers de démonstration (Axe 7)

Via un appel à projets accompagner financièrement les entreprises qui font l'effort d'investir et d'innover pour accroître le taux de recyclage

Plus d'une quinzaine de dossiers en cours d'instruction



Merci de votre attention

Dominique DELORME
dominique.delorme@unicem.fr

Cindy BOCHARD
cbochard@fntp.fr

Lavieenpierre.com

